

Déclaration au CDEN du 23 mars 2018

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs membres du CDEN

Madame la directrice, vous nous trouviez pessimistes lors du dernier CDEN du 1^{er} degré, mais nous ne sommes guère plus rassurés sur la rentrée prochaine dans nos collèges et lycées.

En effet, la FCPE est une fois de plus préoccupée par la situation de nombreux collèges de notre département dont les dotations sont en baisse ou au mieux à flux tendus, tandis que les effectifs explosent. Cette préoccupation est d'autant plus vive à l'heure où la réforme des collèges est censée prendre sa pleine mesure.

La FCPE a soutenu en son temps cette réforme dans sa philosophie générale. En parallèle et dès ses prémises, fort du retour des expériences des collèges pilotes, la FCPE a toujours insisté sur l'obligation de donner les moyens à la réforme . Voici l'heure de vérité !

La politique de répartition des moyens s'appuyant sur le seul critère des effectifs ne laisse pas la place à une adaptation de ces moyens en fonction des infrastructures existantes et du public concerné. Certains établissements auraient besoin de personnels encadrants en plus grand nombre au-delà des critères comptables, ou plus de dédoublements eu égard à la population accueillie notamment lorsque des dispositifs d'inclusion s'ajoutent à l'effectif global. La mise en place de la réforme se fait alors parfois au détriment de la diversité de l'offre (notamment pour les langues vivantes).

La préservation de la mixité sociale et culturelle dans nos établissements passe par une large inclusion, à condition que l'accompagnement soit garanti. La réussite de tous passe par un accompagnement dédié des élèves, nous avons donc accueilli favorablement le dispositif « devoirs faits ». Qui a eu cette idée folle des services civiques à l'école ? Difficile d'en avoir dans nos territoires ruraux, difficile de les garder dans les zones fragiles par manque de formation. En outre, la mise en place de ce dispositif est très inégale d'un collège à l'autre. Quels moyens sont octroyés pour en faire bénéficier tous les niveaux d'un même établissement ? Où trouver les ressources humaines de qualité pour faire vivre le dispositif ? (un certain nombre de collèges ne peuvent pas faire fonctionner le dispositif, faute de candidats).

A cela s'ajoute la problématique récurrente et de plus en plus critique du remplacement des professeurs absents dans le second degré. Le dispositif de remplacement de courte durée qui a



été mis en place par le décret n°2005-1035 du 26 août 2005 préconise que chaque chef d'établissement mette en œuvre un protocole scellant un accord entre tous les membres de la communauté éducative sur les objectifs, priorités et modalités de l'organisation de ces remplacements.

Il semblerait que peu d'établissements aient à ce jour rédigé ce protocole et pourtant, lorsqu'il existe, il crée une dynamique dans l'établissement et surtout assure aux élèves la continuité de leurs cours. Si les remplacements de courte durée peuvent trouver une alternative en interne, nous continuons d'alerter vos services sur les professeurs manquants dans toutes les disciplines. Cette situation conduit parfois à mettre n'importe qui devant les élèves, ce qui renforce la défiance des parents d'élèves.

Enfin, assurer la sécurité de nos enfants signifie du personnel formé pour les encadrer. Cet encadrement sur les temps hors classe relève de la responsabilité de chaque adulte quelle que soit sa fonction au sein de l'établissement. Nous souhaitons alerter l'ensemble de la communauté éducative sur des situations de harcèlement pas ou mal traitées qui conduisent certains jeunes à des tentatives de suicide. Le harcèlement reste un sujet tabou à l'école. Or étouffer des situations, ne pas régler les conflits, ne pas mettre en place des cellules d'écoute, des commissions de pairs, relève de la non assistance à personne en danger. Les parents découvrent souvent trop tard la maltraitance alors que l'institution a le devoir de protéger les enfants.

Nul doute pour nous, parents FCPE, que l'engagement de tous est nécessaire pour atteindre les objectifs qualitatifs de réussite. Au-delà des moyens, il faut une volonté de changements de pratiques, des projets d'établissements dont chacun puisse se saisir (enseignants, parents et élèves), enfin une vision d'une école de la formation et non de la compétition. Ce que n'augure pas la réforme du lycée à venir. Les premiers retours sur Parcoursup et les conseils de classe de terminale laissent craindre des orientations « contraintes » qui risquent fort de renforcer le déterminisme social. Quid de la mixité sociale dans le supérieur ?

Accompagnons nos enfants, nos élèves.

Ne les trions pas !

